



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

*DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE GOUSSAINVILLE
COMMUNE EPIAIS LES LOUVRES*

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 9 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le 09 Mars à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Isabelle RUSIN, Maire,

Etaient présents :

Isabelle RUSIN, Maire,
Ingrid DE WAZIERES, 1^{er} adjoint au Maire,
Martial CLEMENT, Conseiller Municipal
Sabrina MADI, 2^{ème} Adjoint au Maire
Karine GAILLARD, Conseillère Municipale

Etait absent non excusé :

Jérôme DROUILLOT, Conseiller Municipal,
Sandrine MIRANDA PASCOA, Conseillère Municipale,

Secrétaire de séance :

Ingrid DE WAZIERES, 1^{er} adjoint au Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 7

Présents : 5

Absents: 2

Votants : 5

Le quorum étant atteint, Madame Isabelle RUSIN, Maire, déclare la séance ouverte à 20h00.
Le Procès-verbal du 20 décembre 2019 a été approuvé à l'unanimité.

1/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019:

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisé par le Trésorier Principal en poste à Louvres et que le compte administratif de la commune est conforme au compte de gestion établi par ce dernier.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du compte de gestion du Trésorier de Louvres pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif 2019 pour le même exercice.

2/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019:

Madame Le Maire expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Madame Le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame Ingrid DE WAZIERES, 1^{er} adjoint au Maire conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité **(4 pour ; 0 contre ; 0 abstention)**

le compte administratif 2019 de la commune arrêté comme suit :

RESULTAT CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 :

Compte administratif :

- Section fonctionnement :

Dépenses réalisées : 307 656.90 €

Recettes réalisées : 439 306.62 €

- Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 19 126,96 €

Recettes réalisées : 15 152.54 €

3/VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la commune pour prendre en compte les besoins recensés.

Elle rappelle le besoin de maîtriser la pression fiscale et évoque les perspectives de développement de la commune et le souhait de l'équipe municipale de conserver un cadre de vie harmonieux pour les habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (5 pour ; 0 contre ; 0 abstention),

ADOpte, le budget primitif arrêté comme suit :

- Section fonctionnement :

Dépenses 603 600,00 €

Recettes 1 327 238,57 €

Soit un suréquilibre de 723 638,57€

- Section d'investissement :

Dépenses 179 800.00 €

Recettes 518 328,76€

Soit un suréquilibre de 338 528,76 €

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de subvention.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (5 pour ; 0 contre ; 0 abstention),

VOTE DES SUBVENTIONS 2020 DE DROIT PRIVE AU COMPTE 6574 :

INTITULE	MONTANT DE LA SUBVENTION
Union Départemental des Sapeurs-Pompiers	300.00 €
AFSEP	300.00€
AFM TELETHON	100.00 €
ASSOCIATION DISTR'AIR EPIAIS	4000.00€
LIONS CLUB	75 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	300.00€
TOTAL	5075.00 €

4/VOTE DES 3 TAXES :

Madame Le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux notamment :

- Les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980,
- Les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

Taxe d'habitation	7.18 % (7.18 % en 2019)
Taxe foncière bâti	10.10% (10.10% en 2019)
Taxe foncière non bâti	27.73% (27.73 % en 2019)

5/ SIGNER CONVENTION MNT :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la décision de la collectivité de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG),

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 05 novembre 2018 autorisant

la signature de la convention de participation relative au risque « Prévoyance »

Vu l'exposé du Maire;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

1/Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.

2/Autorise le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CIG

6/ MODIFICATION DES PLAFONDS RIFSEEP :

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier et de voter un montant de plafonds pour la filière administrative et filière technique.

VU l'exposé de Madame La Maire;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE : de modifier le montant des plafonds pour la filière administrative et filière technique

7/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO):

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait du Comité syndical du SMDEGTVO en date du 25 novembre 2019 de modifier les statuts.

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée des statuts modifiés du syndicat.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Le Conseil Municipal DECIDE :

D'APPROUVER les statuts proposés ;

8/ APPROBATION CHARTE AGRICOLE

Considérant que la Charte Agricole signée en 2016 a été actualisée en 2019 afin d'intégrer le territoire seine-et-marnais de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et d'y inclure une nouvelle thématique relative à la valorisation des espaces forestiers, et qu'elle doit donc être approuvée et signée à nouveau par les partenaires ;

Considérant que la collectivité d'Epiais-Lès-Louvres partage les objectifs et le contenu de la Charte Agricole actualisée suite à l'intégration du territoire seine-et-marnais et l'inclusion d'une nouvelle thématique relative à la valorisation des espaces forestiers.

VU l'exposé de Madame Le Maire;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : D'approuver la Charte Agricole sur le territoire du Grand Roissy actualisée telle que jointe en annexe ;

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à signer ladite Charte Agricole ;

Article 3 : Charge Madame Le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 20H57